



## INFO FAMILLES

AVRIL 2023

### 1- Calendrier de Pâques

Tous les enfants se réuniront pour célébrer Pâques **le vendredi 14 avril** à l'église à **10h30**. Vous y êtes conviés.

Dans la paroisse, à l'église de La Garnache, plusieurs messes sont programmées :

- JEUDI SAINT le 6 avril à 19 heures
- Chemin de Croix du VENDREDI SAINT le 7 avril à 15 heures
- Veillée pascale le 8 avril à 21 heures

Toutes les familles et les enfants y sont chaleureusement invités.

### 2- Photos scolaires

Suite aux prises de vues, vous allez recevoir par le biais du cartable de votre enfant, un flyer vous permettant de commander par internet les photos scolaires. Vous aurez jusqu'au **mardi 9 mai** pour passer votre commande.

### 3- Vente de plants - OGEC

La livraison des plants aura lieu le **samedi 6 mai** de 10h à 12h sur la cour de l'école. Les plants seront dans un contenant déjà préparé.

Vous entrerez par le portail principal et sortirez par le portail de la cantine comme les jours d'école. Merci de respecter l'organisation qui sera mise en place par les bénévoles de l'OGEC.

Il vous reste encore jusqu'au **mardi 4 avril pour commander !**



### 4- APEL

L'APEL a organisé le jeudi 9 mars une conférence sur l'estime de soi avec Karine TRIOT ; un temps très apprécié par les participants présents. A retrouver sur le [facebook](#) de l'école.

### 5- Calendrier interne de l'école

Les vacances de printemps débuteront le **vendredi 14 avril** après la classe pour se terminer le **mardi 2 mai** au matin.

Je vous rappelle aussi que **le mercredi 17 mai sera travaillé par les enfants.**

La **sortie des classes** (fin de l'année scolaire) est fixée au **mardi 4 juillet 2023.**

### 6- Bibliothèque Le plaisir de lire

Les bénévoles de la bibliothèque "Le plaisir de lire" de La Garnache vous proposent une nouvelle activité : **L'heure du conte tous les premiers mercredis du mois à 17h**

Ouvert à tous, cette nouvelle activité de lecture débutera le Mercredi 5 avril 2023.

## 7- Conduite à tenir en cas de positivité COVID-19

Depuis février 2023, la conduite à tenir en cas de positivité à LA COVID-19 pour toute personne (adulte et enfant) a été modifiée.

L'isolement pour COVID-19 n'est plus obligatoire. En fonction de l'état de santé de votre enfant et si celui-ci n'est pas fiévreux, il peut réintégrer l'école avec le respect des gestes barrières, donc avec le **port du masque en classe** pour éviter toute propagation du virus durant les 5 jours qui suivent le résultat positif du test.

Je vous invite, selon les [directives ministérielles](#), à prévenir votre entourage et notamment les personnes fragiles.

Vous n'avez aucune démarche à réaliser auprès de l'assurance maladie.

### Rappel des gestes barrières :

- port du masque
- lavage fréquent des mains
- aération des pièces où je suis
- limitation des contacts avec les autres, surtout les plus fragiles.

## 8- Dates à retenir

- **Matinée travaux : le samedi 15 avril** ; informations : [ogec.nds.travaux@gmail.com](mailto:ogec.nds.travaux@gmail.com)
- **Chantemai CE2 – CM : le lundi 22 mai à 20h à St-Jean de Monts (Salle omnisport)**
- **La kermesse : le samedi 24 juin 2023**